
Rapport du Président
Proposition de prêt
République du Cameroun
**Programme de promotion de l'entrepreneuriat
agropastoral des jeunes – Phase II (PEA-Jeunes II)**

Numéro du projet: 2000004318

Cote du document: EB 2025/144/R.5/Rev.2

Point de l'ordre du jour: 3 a) i) c) i)

Date: 14 mai 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 72.

Questions techniques:

Bernard Hien
Directeur régional
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: b.hien@ifad.org

Emime Ndiokubwayo
Directrice de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: e.ndihokubwayo@ifad.org

Table des matières

Carte de la zone du programme	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	4
II. Description du programme	4
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	4
B. Composantes, effets directs et activités	5
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	6
III. Gestion des risques	11
A. Risques et mesures d'atténuation	11
B. Catégorie environnementale et sociale	11
C. Classement au regard des risques climatiques	12
D. Soutenabilité de la dette	12
IV. Exécution	12
A. Cadre organisationnel	12
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication	13
C. Plans d'exécution	14
V. Instruments et pouvoirs juridiques	14
VI. Recommandation	14

Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated programme risk matrix

Équipe d'exécution du programme

Directeur régional:	Bernard Hien
Directrice de pays:	Emime Ndihokubwayo
Responsable technique:	Davy Serge Azakpame
Responsable principal des finances:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Paxina Chileshe
Juriste:	Anne Sophie Derain Bigirimana

Carte de la zone du programme



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

Carte établie par le FIDA | 22/03/2024

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République du Cameroun
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural et Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales
Coût total du programme:	122,6 millions d'EUR (équivalent à environ 132,6 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA:	21,529 millions d'EUR (équivalent à environ 23,284 millions d'USD), dont 1 387 000 EUR (équivalent à environ 1 500 000 USD) à titre de pré- financement.
Conditions du prêt du FIDA:	Mixtes
Cofinanceur:	Institutions financières rurales
Montant du cofinancement:	35,5 millions d'EUR (équivalent à environ 38,4 millions d'USD)
Conditions du cofinancement:	Lignes de crédit et services financiers connexes
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	15,6 millions d'EUR (équivalent à environ 16,8 millions d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	9,7 millions d'EUR (équivalent à environ 10,5 millions d'USD)
Déficit de financement:	40,3 millions d'EUR (équivalent à environ 43,5 millions d'USD)
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	9 046 694, 41 EUR dont 739 713,36 EUR de complément de financement pour le climat (équivalent à environ 9 784 000 USD (dont 800 000 USD sous forme de complément de financement pour le climat))

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La République du Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comptant plus de 27,9 millions d'habitants (2022). Bordé par l'océan Atlantique, il a des frontières communes avec le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigéria, la République centrafricaine et le Tchad. Deux de ses régions limitrophes avec le Nigéria (Nord-Ouest et Sud-Ouest) sont anglophones, tandis que le reste du pays est francophone. Le Cameroun est richement doté en ressources naturelles (pétrole et gaz, minéraux et bois précieux) et agricoles (café, coton, cacao, maïs et manioc).
2. **Contexte politique.** Les premières élections régionales se sont tenues en décembre 2020. Le parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du Peuple Camerounais, a remporté la victoire dans neuf des dix régions. Ces élections ont marqué le début du processus de décentralisation consacré dans la Constitution de la République du Cameroun de 1996. Les nouveaux conseillers régionaux collaboreront avec le Ministère de la décentralisation et du développement local afin de préparer la délégation progressive des pouvoirs aux régions, ainsi que le transfert des fonds nécessaires. L'élection présidentielle doit se tenir en octobre 2025.
3. Après avoir connu la stabilité pendant plusieurs décennies, le Cameroun fait face depuis quelques années aux attaques du groupe Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord et à une insurrection séparatiste dans les régions anglophones. Depuis septembre 2017, cette situation a provoqué le déplacement de plus d'un million de personnes à l'intérieur du pays. Selon des données publiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en juillet 2024, le Cameroun accueille plus de 472 000 réfugiés, principalement de la République centrafricaine (73%) et du Nigéria (26%).
4. **Contexte social.** Les progrès dans la réduction de la pauvreté au Cameroun ont stagné au cours des 20 dernières années, et environ 4 Camerounais sur 10 vivent en dessous du seuil de pauvreté national. Il ressort des données de l'enquête sur les ménages de 2021-2022 que 23% de la population vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé au niveau international, avec seulement 2,15 USD par personne et par jour (montant ajusté en tenant compte du taux de parité de pouvoir d'achat).
5. **Contexte économique.** La reprise économique du Cameroun a été marquée par un ralentissement en 2023, le produit intérieur brut (PIB) réel ayant progressé de 3,3% seulement, alors qu'il avait augmenté de 3,6% en 2022. Cet essoufflement touche tous les secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) et intervient sur fond d'assainissement continu des finances publiques, d'une hausse du taux d'inflation national et de multiples facteurs de fragilité, comme les conflits internes.
6. Le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes – Phase II (PEA-Jeunes II) est en adéquation avec le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour la période 2019-2026, lequel conserve toute sa pertinence compte tenu des difficultés que rencontre actuellement le Cameroun en matière de développement. Il vient renforcer l'ancrage du programme de pays au sein d'un contexte national marqué par l'émergence de politiques sectorielles prévues dans la Stratégie nationale de développement 2020-2030. Dans cette stratégie, la jeunesse camerounaise figure parmi les principales ressources capables de stimuler la croissance socioéconomique du pays à moyen et long terme.

7. La mise en œuvre de la deuxième phase du PEA-Jeunes intervient alors que les prévisions tablent sur une croissance positive pour le pays, signe d'une reprise progressive de l'activité économique et de l'amélioration de sa résilience macroéconomique. Cette tendance se maintient malgré les difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19 et par les crises mondiales actuelles. Selon certaines projections, la croissance du PIB atteindrait 4,1% en 2024 et 4,4% en 2025, favorisée par la hausse des cours mondiaux des produits de base. Les points de vulnérabilité dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, exacerbés par l'insécurité et la crise sociopolitique, posent toutefois de grandes difficultés. En outre, étant donné sa vulnérabilité aiguë sur le plan environnemental et climatique, le Cameroun est l'un des pays d'Afrique subsaharienne les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.
8. La fragilité étant source de pauvreté, il est nécessaire de veiller à ce que la croissance évoquée ci-dessus soit plus inclusive si l'on souhaite atteindre les objectifs de développement durables relatifs à l'éradication de la pauvreté et de la faim, notamment dans les zones rurales, où le taux d'emploi des jeunes atteint 43%. En effet, en 2022, sur dix habitants du Cameroun, quatre environ vivaient dans la pauvreté (37,7%), l'incidence étant plus marquée dans les régions rurales (56,3% de la population). On estime que 10,6% de la population, soit 3 millions de personnes environ, se trouve en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Qui plus est, la mise à jour semestrielle du Rapport mondial sur les crises alimentaires 2023 révèle que 22% et 10% de la population se trouvent en phase 2 et phase 3 de l'échelle d'insécurité alimentaire aiguë, respectivement. Sur le plan de la nutrition, la population camerounaise est touchée par la malnutrition sous toutes ses formes, et l'on observe, entre autres: i) une malnutrition chronique globale chez les enfants âgés de moins de 5 ans (28,9%), le nombre de cas étant plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain; ii) une prévalence du surpoids chez les enfants âgés de moins de 5 ans (11,0%); iii) une prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (40,6%).
9. Face à de tels défis, avec l'appui de ses partenaires, le Gouvernement investit massivement dans tout un éventail de plans nationaux d'investissement agricole, tous sous-secteurs de production confondus, dans l'optique d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et une croissance durable. Le PEA-Jeunes II contribuera à cette action dans le contexte des cadres institutionnels inclusifs envisagés: professionnalisation du secteur agricole, développement du secteur privé, décentralisation, diversification des instances multipartites, etc.
10. Reproduisant l'approche adoptée en faveur des jeunes ruraux pauvres, orientée vers l'entrepreneuriat et l'inclusion socioéconomique, le programme poursuivra la mise en œuvre des actions tendant vers les trois objectifs stratégiques prévus dans le COSOP 2019-2026, et vers ceux du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, qui est en cours d'actualisation.
11. Le PEA-Jeunes comble donc une lacune de par son champ d'application restreint aux jeunes ruraux, tout en servant d'investissement de référence.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

12. Situé à la 140^e place sur 162 pays en 2019 avec un indice d'inégalité de genre de 0,566, le Cameroun affiche un niveau d'inégalité parmi les plus élevés au monde et n'offre guère de perspectives s'agissant de l'autonomisation économique des femmes.
13. Le Cameroun est marqué par une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et chronique, notamment dans les zones sujettes aux conflits et aux événements météorologiques graves. Selon les estimations, un ménage sur quatre (soit environ 22,9% des ménages) est en situation d'insécurité alimentaire et, parmi eux, 2,4% sont en situation d'insécurité alimentaire grave.

14. Les jeunes sont présents en forte proportion parmi les catégories les plus pauvres vivant dans les régions rurales. Le manque de débouchés économiques est l'un des principaux facteurs qui favorisent leur recrutement par des groupes extrémistes dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.
 15. En outre, la petite agriculture camerounaise est particulièrement affectée par les changements climatiques. La variabilité accrue des précipitations et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses ou inondations) rendent imprévisibles les conditions de croissance, ce qui rejaillit nettement sur les rendements et sur la productivité agricole.
 16. Conformément aux engagements pris par le FIDA en matière de transversalisation, le programme a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - porteur de transformations en matière de genre;
 - tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - axé sur les jeunes;
 - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
 17. **Financement de l'action climatique.** Pour relever les défis mentionnés précédemment, le PEA-Jeunes II a été doté d'une enveloppe d'environ 9,78 millions d'USD au titre du financement de l'action climatique. Parmi les activités axées sur l'adaptation climatique, on peut citer le développement d'infrastructures résilientes sur le plan climatique, le renforcement des capacités dont disposent les institutions financières en matière d'examen critique des risques climatiques, le renforcement de la capacité des bénéficiaires finaux à utiliser les variétés résistantes aux sécheresses ou aux inondations, les systèmes intégrant culture et élevage, la réduction des pertes après récolte et la diversification des moyens d'existence.
 18. **Autonomisation des femmes.** Le programme est fortement axé sur l'amélioration de l'autonomisation économique des jeunes filles et des femmes, sur la formation des jeunes femmes et des jeunes hommes aux fonctions d'encadrement, de sorte qu'ils puissent prendre part aux décisions concernant la gouvernance et la gestion des investissements, et sur la mise en œuvre du Système renforcé de formation-action pour l'égalité femmes-hommes (GALS+), l'objectif étant de parvenir à une plus grande équité dans la gestion du volume de travail et la répartition des bénéfices économiques et sociaux.
 19. **Prise en compte des enjeux nutritionnels.** Les interventions mettront l'accent sur la production d'aliments riches en nutriments et sur la prévention de la malnutrition, et ces aspects seront intégrés à toutes les composantes afin d'améliorer l'état nutritionnel des ménages bénéficiaires.
 20. **Prise en compte des questions liées aux jeunes.** Le PEA-Jeunes II cible exclusivement les jeunes, et les groupes de jeunes vulnérables bénéficieront d'un appui individualisé.
- Justification de l'intervention du FIDA**
21. Au cours des cinq dernières années, la Banque mondiale a classé le Cameroun dans la catégorie des pays en situation de fragilité, situation exacerbée par les inégalités sociales et les taux de chômage élevés, qui touchent en premier lieu les femmes et les jeunes.
 22. Les compétences des jeunes en matière d'entrepreneuriat sont limitées, notamment dans les zones rurales non ciblées. L'insuffisance de l'offre de produits financiers et le manque d'infrastructures sont un frein à l'établissement de liens entre les marchés et les filières et à la création de valeur. Les jeunes entrepreneurs se heurtent encore à des obstacles qui interfèrent avec leur participation au commerce

régional et international. L'investissement dans ces zones doit encore être relevé à la hauteur des besoins.

23. Dans cette optique, le programme s'inspire des réalisations et des enseignements tirés de la phase I, ainsi que des projets du FIDA axés sur l'entrepreneuriat des jeunes, pour améliorer les interventions et leur efficience.

B. Enseignements à retenir

24. Au cours des huit dernières années, le FIDA et le Gouvernement camerounais ont investi dans l'entrepreneuriat des jeunes avec le concours du PEA-Jeunes, une démarche qui a porté ses fruits, comme l'attestent le rapport d'achèvement du programme et l'évaluation de l'impact réalisée par le FIDA. La phase I du programme a notamment permis de renforcer les capacités des chefs d'entreprises agropastorales en mettant à leur disposition des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins, notamment sous la forme de dispositifs d'incubation et de post-incubation et par l'établissement de liens avec les institutions financières rurales. Parmi les principaux résultats obtenus, on peut citer les suivants: i) 13 928 emplois ont été créés sur les 14 800 emplois voulus; ii) 4 500 jeunes ont suivi une formation au sein des centres d'incubation; iii) la mise en place de mécanismes de financement et d'instruments de répartition des risques avec des institutions financières rurales partenaires a été facilitée; iv) 15 centres d'incubation ont reçu un agrément officiel; v) un réseau a été établi pour réunir de jeunes chefs d'entreprises agropastorales et des promoteurs agropastoraux et pour permettre à ses membres de prendre part aux concertations sur les politiques ainsi qu'à d'autres partenariats multipartites.

II. Description du programme

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

25. Le PEA-Jeunes II vise à lever les obstacles au développement liés à la pauvreté rurale chez les jeunes, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, au chômage des jeunes et au manque de capacités des petites et moyennes entreprises, en leur ménageant un meilleur accès aux formations à l'entrepreneuriat, au financement, aux services financiers et aux marchés.
26. Le programme ciblera les régions les plus pauvres du pays dans lesquelles la proportion de jeunes est la plus élevée et qui présentent le meilleur potentiel au regard de l'intégration socioéconomique des jeunes au sein des filières agropastorales. Il amplifiera l'impact dans les régions du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud, qui étaient déjà couvertes lors de la phase I, et sera progressivement étendu aux régions suivantes: Adamaua, Est, Extrême-Nord, Ouest, Nord et Sud-Ouest.
27. Le programme ciblera au total 100 000 bénéficiaires directs (jeunes âgés de 18 à 35 ans qui sont issus de ménages pauvres et vulnérables et qui se trouvent en situation de sous-emploi ou au chômage). Selon leur niveau de vulnérabilité, il ciblera les trois catégories de jeunes (C1, C2 et C3) qui étaient déjà couvertes par la phase I¹. Les bénéficiaires comprendront au moins 40% de femmes, 50% de jeunes et 10% de personnes issues de minorités (peuples autochtones et personnes handicapées).

¹ La catégorie C1 comprend les jeunes vulnérables qui sont issus d'exploitations familiales et qui ont reçu ou non une éducation formelle, qui pratiquent ou non des activités agropastorales, mais qui mènent une initiative économique agropastorale viable tout en ayant un accès très limité aux technologies modernes, aux marchés et aux services financiers. La catégorie C2 représente les jeunes avec ou sans qualifications techniques agricoles qui souhaitent créer leur propre entreprise agropastorale. La catégorie C3 regroupe les jeunes entrepreneurs qui se livrent pleinement à des activités agropastorales et à des activités commerciales connexes et dont les entreprises ont un vrai potentiel de croissance, mais rencontrent des obstacles techniques ou financiers qui entravent leur développement.

B. Composantes, effets directs et activités

28. Le programme comprendra les composantes suivantes:
29. **Composante 1: Développement d'un environnement propice aux jeunes entrepreneurs du secteur agropastoral.** Cette composante vise à permettre aux jeunes de créer des entreprises viables et de développer leurs activités en mettant à leur disposition des services non financiers de qualité et adaptés par l'intermédiaire de centres d'incubation et d'autres prestataires de services situés à proximité des bassins de production, tout en promouvant l'instauration d'un cadre de politique générale propice aux affaires.
30. **Composante 2: Accès au financement et aux services financiers.** L'objectif est de poursuivre sur la lancée de la phase I et de faciliter l'accès des entrepreneurs ruraux à un financement et à des services financiers de qualité et adaptés à leurs besoins.
31. **Composante 3: Interventions d'urgence dans les situations fragiles sur le plan de la sécurité ou en cas de catastrophe naturelle.** Cette composante a été pensée comme une solution de substitution en cas d'événement qui compromettrait la résilience des groupes cibles vivant dans les régions sujettes aux conflits et aux phénomènes météorologiques graves (inondations, sécheresse et leurs ramifications, entre autres), qui compromettent les activités économiques poursuivies par les jeunes.
32. **Composante 4: Coordination et gestion du programme.** Les organismes chargés de l'exécution du PEA-Jeunes sont le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) et le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA). Au niveau national, la gestion des activités courantes incombera à une unité de gestion du programme, qui disposera de bureaux de représentation dans les régions, comme ce fut le cas pour la phase I.

C. Théorie du changement

33. Les activités du PEA-Jeunes II ont été conçues à partir d'une théorie du changement établie comme suit: **si** i) les jeunes entrepreneurs ciblés disposent d'un accès durable aux services de formation en entrepreneuriat et de renforcement des capacités, et d'un accès au crédit et aux services financiers à des conditions différencierées, ii) et qu'un soutien est apporté par l'intermédiaire d'un cadre politique, réglementaire et institutionnel favorable, permettant d'attirer les investissements privés, **alors** la production et la productivité, ainsi que les revenus des jeunes, devraient augmenter. En outre, **si** i) les services liés au développement des entreprises et l'intégration des acteurs des filières aux marchés sont mis en avant, ii) que les producteurs et les entrepreneurs gagnent en capacité d'action en se fédérant (groupements ou partenariats), iii) et que la question des institutions, des normes et des pratiques sociales discriminatoires est prise en main afin que chaque personne puisse s'exprimer sur un pied d'égalité et que l'inclusion sociale soit favorisée, **alors** les groupes cibles, en particulier les jeunes et les femmes, pourront accroître leur rentabilité et proposer des possibilités d'accès à l'emploi ainsi que des emplois décents.
34. Une fois que ces interventions seront correctement exécutées, les conditions de vie des ménages devraient s'en retrouver améliorées, tandis que l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté rurale reculeront durablement.

D. Alignement, appropriation et partenariats

35. Le PEA-Jeunes II est conforme au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et au COSOP du Cameroun établi pour la période 2019-2026, dont la finalité est d'accroître durablement les revenus, la sécurité alimentaire et la sécurité nutritionnelle des populations rurales pauvres et de créer des emplois, notamment en faveur des femmes et des jeunes.

36. Le programme concorde avec la Stratégie nationale de développement 2020-2030, la Stratégie de développement du secteur rural et le Plan national d'investissement agricole (2020-2030), le Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (2024-2026), le Compact Cameroun pour l'alimentation et l'agriculture, la Déclaration de Kampala sur les systèmes alimentaires durables (2024), les piliers n°s 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, qui a été adoptée en 2020 et ratifiée par la République du Cameroun en octobre 2023. Par ailleurs, le programme s'imbrique parfaitement avec la contribution déterminée au niveau national du Cameroun, dans laquelle le pays s'est engagé à réduire son empreinte carbone – qui s'établit aujourd'hui à 71% – de 35% à l'horizon 2030 et à renforcer sa résilience aux changements climatiques.

E. Coût, avantages et financement

37. Le programme est cofinancé par: i) le FIDA, à hauteur de 21,5 millions d'EUR, soit 17,6% du coût total du programme; ii) les bénéficiaires, pour un montant de 9,7 millions d'EUR (7,9% du coût total); iii) les institutions financières rurales, à concurrence de 35,5 millions d'EUR (29% du coût total), dont 33,8 millions d'EUR serviront à cofinancer l'élaboration des plans d'activité des jeunes pris en charge par les centres d'incubation et 1,6 millions d'EUR seront alloués aux systèmes de financement et de suivi, dont la charge sera assurée au moyen du recrutement d'agents de crédit ruraux spécialisés à compter de 2027; iv) le Gouvernement camerounais, à hauteur de 15,6 millions d'EUR (12,7% du coût total), dont 6,4 millions d'EUR sous forme d'exonération d'impôts et de droits, et 9,05 millions d'EUR sous forme de contribution monétaire.
38. **Coût du programme. Le coût total du programme sur la période de huit ans (2026-2033), provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers comprises, s'élève à 122,6 millions d'EUR**, avec un déficit de financement de 40,3 millions d'EUR.
39. **Coût par composante.** Le coût de base total (122,6 millions d'EUR) est ventilé comme suit: i) développement d'un environnement propice aux jeunes entrepreneurs du secteur agropastoral – 30,3 millions d'EUR, soit 24,8% du coût de base total; ii) accès au financement et aux services financiers – 72,1 millions d'EUR(58,8%); iii) interventions d'urgence dans les situations fragiles sur le plan de la sécurité ou en cas de catastrophe naturelle – 2,7 millions d'EUR(2,3%); iv) coordination et gestion du programme – 17,2 millions d'EUR(14,1%).

Tableau 1
Coût du programme par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'euros)

Composante/sous-composante	Prêt du FIDA				Autres cofinanceurs (institutions financières rurales)			Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Déficit de financement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Composante 1: Développement d'un environnement propice aux jeunes entrepreneurs du secteur agropastoral																	
1.1. Appui à la création ou à l'expansion des entreprises agropastorales	2 093,9	24,7	-	-	-	-	-	105,3	-	1,2	6 281,5	74,1	8480,7	6,9			
1.2. Facilitation de l'accès aux infrastructures agricoles résilientes sur le plan climatique	5 083,9	33,9	-	-	-	-	-	6 811,3	-	45,5	3 083,3	20,6	14 978,5	12,2			
1.3. Renforcement des capacités institutionnelles et concertation sur les politiques	2 688,1	49,5	-	-	-	-	-	1 708,4	-	31,5	1 034,2	19,0	5430,7	4,4			
1.4. Promotion de l'inclusion sociale, de l'autonomisation économique des femmes et de la protection de l'environnement	1 267,1	84,2	-	-	-	-	-	237,9	-	15,8	-	-	1 505,0	1,2			
Composante 2: Accès au financement et aux services financiers																	
2.1. Appui au financement des entreprises	4 404,0	6,5	33 903,6	49,9	9 677,7	-	14,2	24,1	-	-	19 932,3	29,3	67 941,9	55,4			
2.2. Professionnalisation des institutions financières partenaires	2 217,8	52,6	1 680,4	39,9	-	-	-	315,8	-	7,5	-	-	4 214,3	3,4			
Composante 3: Interventions d'urgence dans les situations fragiles sur le plan de la sécurité ou en cas de catastrophe naturelle																	
3.1. Provisions au titre des interventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 810,9	100,0	2 810,9	2,3	
Composante 4: Coordination et gestion du programme																	
4.1. Coordination et gestion	3 118,4	27,8	-	-	-	-	-	5 479,2	-	48,8	2 630,7	23,4	11 227,3	9,2			
4.2. Suivi-évaluation, gestion des connaissances et communication	656,8	10,9	-	-	-	-	-	899,8	-	14,9	4 491,3	74,3	6 047,8	4,9			
Total	21 529,3	17,6	35 584,0	29,0	9 677,7	-	7,9	15 581,8	-	12,7	40 264,2	32,8	122 637,2	100			

Tableau 2
Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'euros)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Autres cofinanceurs (institutions financières rurales)			Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Déficit de financement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Dépenses d'investissement															
A. Travaux	4 936,9	33,3	-	-	-	-	-	6 809,3	-	46,0	3 060,6	20,7	14 806,9	12,1	
B. Biens	2 801,7	62,4	-	-	-	-	-	1 669,3	-	37,2	16,7	0,4	4 487,7	3,7	
C. Services de conseil et assistance technique	2 545,7	31,6	-	-	-	-	-	1 556,6	-	19,3	3 951,0	49,1	8 053,3	6,6	
D. Formation et ateliers	3 406,8	30,7	1 680,4	15,1	-	-	-	7,9	-	0,1	6 019,2	54,2	11 114,4	9,1	
E. Dons et subventions	4 632,1	6,7	33 903,6	49,3	9 677,9	-	14,1	-	-	-	20 514,3	29,8	68 727,9	56,0	
F. Situations d'urgence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 810,9	100,0	2 810,9	2,3	
Total des dépenses d'investissement	18 323,3	16,7	35 583,9	32,3	9 677,9	-	8,8	10 043,2	-	9,1	36 372,7	33,1	110 001,0	89,7	
Dépenses ordinaires															
A. Salaires, traitements et indemnités	2 884,3	35,5	-	-	-	-	-	2 646,4	-	32,6	2 585,2	31,9	8 115,9	6,6	
B. Maintenance et exploitation	321,8	7,1	-	-	-	-	-	2 892,3	-	64,0	1 306,2	28,9	4 520,4	3,7	
Total des dépenses ordinaires	3 206,1	25,4	-	-	-	-	-	6 809,3	-	43,8	3 060,6	30,8	14 806,9	10,3	
Total	21 529,3	17,6	35 583,9	29,0	9 677,9	-	7,9	15 581,8	-	12,7	40 264,2	32,8	122 637,2	100	

Tableau 3
Coût du programme par composante, par sous-composante et par année du programme
(en milliers d'euros)

Composante	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
1. Développement d'un environnement propice aux jeunes entrepreneurs du secteur agropastoral	3 291,6	3 217,7	5 999,4	3 846,9	7 572,3	2 710,7	3 396,0	360,2	30 394,8
2. Accès au financement et aux services financiers	178,1	8 052,1	1 2515,2	13 934,7	14 573,0	14 367,3	7 966,5	569,3	72 156,2
3. Interventions d'urgence dans les situations fragiles sur le plan de la sécurité ou en cas de catastrophe naturelle	351,4	351,4	351,4	351,4	351,4	351,4	351,4	351,4	2 810,9
4. Coordination et gestion du programme	1 980,7	1 965,5	2 025,4	2 160,0	2 159,8	2 247,4	2 291,6	2 444,8	17 275,3
Coût total du programme	5 801,8	13 586,6	20 891,4	20 292,9	24 656,4	19 676,7	14 005,5	3 725,8	122 637,2

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

40. Le plan de financement se présente comme suit: i) FIDA, 21,5 millions d'EUR (17,6%); ii) Gouvernement, 15,6 millions d'EUR (12,7%); iii) institutions financières rurales, 35,5 millions d'EUR(29%); iv) bénéficiaires, 9,7 millions d'EUR(7,9%); v) déficit de financement, 40,3 millions d'EUR(32,8%).
41. Le déficit de financement, dont le montant s'élève à 40,3 millions d'EUR, pourra être financé dans le cadre des prochains cycles du Système d'allocation fondé sur la performance ou au moyen du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées, ou les deux (selon des conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration), ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.

Décaissement

42. Un compte désigné sera ouvert en francs CFA, au nom du programme, dans une banque commerciale approuvée par le FIDA, et fonctionnera selon le principe de la signature conjointe. Les fonds du FIDA seront décaissés par l'intermédiaire d'un compte désigné, à partir de demandes de retrait dûment certifiées, conformément aux procédures actualisées du FIDA en matière de décaissement. De plus amples informations sur les méthodes de décaissement, notamment les modalités fondées sur la présentation de rapports, seront fournies dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du programme et dans l'accord de financement. Les seuils proposés en matière de versements directs seront indiqués dans cette même lettre de présentation.
43. Le montant autorisé est suffisant pour faire face pendant les six premiers mois aux dépenses autorisées figurant dans le premier plan de travail et budget annuel (PTBA). De nouvelles avances seront versées sur la base du PTBA ou des estimations de dépenses, à condition qu'au moins 75% de la dernière avance en date et 100% des avances antérieures aient été entièrement justifiées.

Résumé des avantages et analyse économique

44. **Analyse financière.** Les résultats de l'analyse et les principaux indicateurs financiers montrent que les divers modèles d'activité élaborés sont rentables et offrent une marge nette supplémentaire, un retour sur investissement intéressant, une valeur actuelle nette positive et un ratio avantages-coût supérieur à 1.
45. **Analyse économique, avantages environnementaux compris.** Globalement, les résultats de l'analyse économique mettent en évidence un bon rapport coût/efficacité du PEA-Jeunes II, avec un taux de rentabilité économique interne de base de 19,9 % et une valeur actuelle nette de 126 millions d'USD (soit 82 milliards de francs CFA).

Stratégie de retrait et pérennisation

46. Dans le cadre de la phase de transposition à plus grande échelle du PEA-Jeunes II, la viabilisation des institutions est abordée dès l'amorce de la conception et parviendra à maturité pendant l'exécution du programme. Elle se fonde sur les piliers sommairement décrits comme suit: i) établissement d'un dispositif permanent destiné à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agropastoral et à assurer la coordination de leurs entreprises, qui consistera à renforcer les capacités du Réseau des entrepreneurs et promoteurs agropastoraux – Jeunes (REPA-Jeunes), à réaménager le mécanisme de financement géré par Société générale Cameroun visant à fournir des services financiers aux jeunes entrepreneurs, et à octroyer un agrément aux centres d'incubation publics et privés; ii) promotion et développement de chaînes d'approvisionnement encadrées par des partenariats d'intérêts multiples, qui continueront d'attirer d'autres jeunes au fil des ans, même après l'achèvement du programme.

47. La stratégie de retrait consistera à ce que les deux mécanismes permanents mis en place aient une action complémentaire, produisent les résultats escomptés et disposent d'une autonomie financière entre la cinquième et la sixième année du programme. Les deux mécanismes en question concernent: i) le réaménagement du dispositif de financement destiné aux jeunes entrepreneurs qui a été mis en place au cours de la phase I, l'objectif étant d'en faire un fonds fiduciaire placé sous gestion privée et doté d'un système de gouvernance conforme aux normes internationales; ii) le REPA-Jeunes (établi à la phase I), qui est appelé à être consolidé de manière à disposer d'une plus grande autonomie financière et de gestion, et à assumer un véritable rôle de représentation dans les concertations sur les politiques, de chef de file, d'arbitrage et de commercialisation auprès de ses membres, et ce au-delà de la durée de vie du programme.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

48. La plupart des risques recensés sont considérés comme importants ou modérés. Les risques inhérents jugés élevés sont liés au contexte du pays, tandis que les risques jugés importants concernent les stratégies sectorielles, les facteurs environnementaux et climatiques, la gestion financière et la passation des marchés. Les risques associés à la portée du projet, aux capacités institutionnelles, à l'impact environnemental et social et aux parties prenantes sont jugés modérés et devraient être considérés comme faibles après application des mesures d'atténuation, exception faite de la gestion financière et de la passation des marchés, pour lesquelles le risque associé demeure important.

Tableau 4
Synthèse des risques

Aspect du risque	Niveau de risque inhérent	Évaluation du risque résiduel
Contexte du pays	Élevé	Modéré
Stratégies et politiques sectorielles	Important	Modéré
Contexte environnemental et climatique	Important	Modéré
Portée du projet	Modéré	Faible
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Modéré	Faible
Gestion financière	Important	Important
Passation des marchés	Important	Important
Impact environnemental, social et climatique	Important	Modéré
Parties prenantes	Modéré	Faible
Risque global	Important	Modéré

B. Catégorie environnementale et sociale

49. Le PEA-Jeunes II est classé comme présentant un risque environnemental et social modéré. Ce classement indique que l'on doit s'attendre à ce que l'environnement subisse des effets préjudiciables localisés qui seront maîtrisables et en grande partie réversibles.
50. Les risques liés à l'environnement sont déterminés par plusieurs facteurs, notamment la déforestation et l'empiétement sur les zones boisées, l'incidence accrue de la mauvaise gestion des déchets, l'enlèvement de la végétation, et le changement d'affectation des terres en vue du développement des infrastructures, sans compter la pollution et l'érosion qui pourraient résulter de mauvaises pratiques de gestion.
51. Les risques sociaux comprennent l'exposition d'un nombre croissant d'enfants au risque d'être soumis au travail des enfants dans le secteur agricole, ainsi que le creusement des inégalités en matière d'utilisation des sols et de propriété foncière, notamment en ce qui concerne les jeunes et les femmes. Les risques associés à

l'absence de système de gestion environnementale et sociale applicable aux intermédiaires financiers ne peuvent être exclus. Afin que l'on puisse recenser formellement les éventuels effets négatifs et mettre en œuvre des mesures d'atténuation, un plan de gestion environnementale, sociale et climatique a été élaboré à l'étape de conception du programme.

C. Classement au regard des risques climatiques

52. Les risques climatiques associés au programme sont jugés importants, ce qui signifie que les bénéficiaires et leurs activités économiques sont exposés à des phénomènes météorologiques de natures diverses, notamment des sécheresses, des inondations et des pénuries d'eau, qui ont des conséquences préjudiciables pour le secteur agricole camerounais. Ces risques pourraient compromettre les rendements, les moyens d'existence et les revenus globaux. L'intensification des invasions de ravageurs et des maladies causées par la hausse des températures ainsi que les risques inhérents à l'emplacement géographique des infrastructures et aux méthodes de production ont également été relevés. Pour y faire face, des stratégies d'adaptation ont été proposées à la suite d'une évaluation ciblée réalisée lors de la conception du programme. Les stratégies comprennent l'aménagement d'infrastructures résilientes sur le plan climatique et l'adoption de pratiques agricoles climato-compatibles adaptées aux besoins des bassins de production.

D. Soutenabilité de la dette

53. Le Cameroun demeure exposé à un risque élevé de surendettement, ce qui signifie qu'il est fort probable que le pays éprouvera des difficultés à s'acquitter de ses obligations de remboursement. D'après l'analyse du degré d'endettement tolérable de 2023, les indicateurs se sont dégradés par rapport à l'édition précédente (2022), en raison notamment de chocs extérieurs – en l'occurrence, l'affaiblissement du taux de change – et de projections de croissance revues à la baisse. Deux des quatre indicateurs dépassaient les seuils établis dans le scénario de référence.

54. Le ratio du service de la dette publique aux recettes publiques devrait en principe diminuer, si l'on s'en tient aux prévisions, qui tablent sur une hausse des recettes pour la période 2022-2028.

55. En ce qui concerne les besoins bruts de financement public pour la période 2022-2024, ceux-ci se chiffreraient à au moins 17,6% du PIB camerounais de 2022 (4 800 milliards de francs CFA), le Fonds monétaire international étant l'un des principaux bailleurs de fonds.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du programme

56. Le programme sera placé sous la supervision conjointe du MINADER et du MINEPIA, et un comité de pilotage du programme qui sera largement représentatif approuvera les PTBA et suivra l'exécution et la mise en œuvre des recommandations émises à l'occasion des missions conjointes du FIDA et des ministères.

57. Les fonctions d'exécution et de planification techniques, administratives et fiduciaires seront exercées par une unité de gestion du programme qui sera basée à Yaoundé. Quatre antennes interrégionales seront mises en place et couvriront: i) Adamaua et Est; ii) Nord et Extrême-Nord; iii) Littoral et Sud-Ouest; iv) Ouest et Nord-Ouest.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

58. **Gestion financière.** Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire et dans le manuel des procédures du programme. Les modalités de gestion seront décrites dans un manuel administratif et financier.
59. Au stade de la conception, le risque lié à la gestion financière a été considéré comme important compte tenu des limites des contrôles internes, et des mesures d'atténuation seront mises en place pour ramener le risque à un niveau modéré. Les procédures de contrôle interne seront exposées en détail dans le manuel de procédures de gestion administrative, comptable et financière. Le coordonnateur ou la coordonnatrice du programme sera responsable de la mise en place d'un environnement de contrôle interne adéquat. Le manuel précisera également le rôle des acteurs, les outils de mise en œuvre et les calendriers.
60. **Passation des marchés.** Les passations de marchés seront réalisées conformément aux directives du FIDA et au Code des marchés publics de la République du Cameroun, sous réserve de la compatibilité des dispositions de ce code avec les directives du Fonds. La lettre d'engagement relative aux passations de marchés sera envoyée au Gouvernement au début du programme. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, à favoriser la concurrence et à obtenir les meilleures offres.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

61. L'approche globale privilégiée par le PEA-Jeunes II est propice à la participation de l'ensemble des parties prenantes aux activités relevant des diverses composantes. Le premier niveau de participation des bénéficiaires est défini par la stratégie de ciblage à partir d'une approche tridimensionnelle: i) ciblage géographique des bassins de production et ciblage socioéconomique; ii) ciblage direct; iii) autociblage – tous seront adossés à des mesures de facilitation et d'autonomisation visant à encourager l'entrepreneuriat rural et à accroître les possibilités d'inclusion des groupes vulnérables dans des activités économiques susceptibles de contribuer à améliorer leur bien-être. Le deuxième niveau de participation est lié aux organes de gouvernance, dans lesquels les acteurs seront représentés en tant que parties prenantes à part entière. Le troisième niveau est la création de plateformes régionales et la participation de l'ensemble des parties prenantes aux activités d'examen des politiques et des stratégies visant le sous-secteur.
62. **Mécanisme de réponse aux doléances.** Dans chaque zone d'intervention, un mécanisme formel et informel sera prévu pour traiter les plaintes et les réclamations des bénéficiaires, ce qui permettra de les gérer de manière systématique et avec davantage de transparence et d'efficience. Ce mécanisme sera accessible à tous les bénéficiaires, et les organes directeurs de chaque collectivité ou coopérative pourront déposer et suivre les plaintes, sous le contrôle de l'unité de gestion du programme.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication

63. **Plan de travail et budget.** Le programme sera exécuté sur la base de plans de travail et budgets annuels divisés en tranches trimestrielles pour faciliter la mise en œuvre et le suivi.
64. **Suivi-évaluation, gestion des connaissances et communication.** Le système de suivi-évaluation sera relié au mécanisme national de suivi et d'évaluation des résultats obtenus en matière de développement. Il sera adossé à un manuel et mis en œuvre au moyen d'une application Web multifonctionnelle associée à une base de données configurée en fonction des besoins du programme. Un plan de gestion des connaissances et de communication sera élaboré dans le cadre du programme.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

65. Partie intégrante de la conception générale adoptée pour la deuxième phase du programme, la reproduction à plus grande échelle concorde avec la volonté politique et la détermination manifestées par le Gouvernement camerounais, qui souhaite étendre l'initiative à l'ensemble des 10 régions que compte le pays. Cette détermination permet de favoriser une appropriation plus large et d'appliquer les réalisations obtenues au-delà des bassins de production visés par le PEA-Jeunes II, en y associant les autorités locales, les organisations professionnelles, le secteur privé et d'autres acteurs.
66. Mettant à profit les réussites de la phase initiale et appliquant les enseignements utiles qui en sont ressortis, la phase de reproduction à plus grande échelle a pour finalité d'accroître l'efficacité des interventions. Elle permettra de perfectionner la stratégie d'incubation, à savoir de diversifier les possibilités offertes aux jeunes par l'intermédiaire de cadres structurés et d'améliorer les processus de sélection, tout en favorisant la compétitivité des entreprises. Le PEA-Jeunes II mettra l'accent sur l'établissement de partenariats commerciaux, sur la consolidation des liens qui relient les entreprises et les marchés et sur la promotion de partenariats avec des organismes de financement privés.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

67. Dès que le programme sera approuvé par le Conseil d'administration, une avance de démarrage de 1,5 million d'USD environ (dispositif pour un démarrage plus rapide de l'exécution) sera mise à disposition pour couvrir les dépenses liées aux activités préparatoires.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

68. Des missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA, les partenaires d'exécution et le Gouvernement tout au long de l'année, et un examen à mi-parcours sera réalisé la quatrième année.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

69. L'octroi à l'emprunteur/bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre la République du Cameroun et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
70. La République du Cameroun est habilitée, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
71. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

72. Je recommande au Conseil d'administration d'approver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un prêt à des conditions mixtes d'un montant de vingt et un millions cinq cent vingt-neuf mille euros (21 529 000 EUR), y compris un montant d'un million trois cent quatre-vingt-sept mille euros (1 387 000 EUR, équivalent à 1 500 040 USD) à titre de préfinancement (instrument FIPS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Negotiated financing agreement

Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes, Phase 2 (PEA-Jeunes II)

(Négociations conclues le 8 avril 2025)

Prêt No.: _____

Nom du Programme: Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes, Phase 2 (PEA-Jeunes II) ("le Programme")

La République du Cameroun ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désignée individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

Conviennent par les présentes que l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Programme décrit à l'Annexe 1 du présent Accord.

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Programme décrit à l'Annexe 1 du présent Accord ("le Prêt" ou "le Financement");

ATTENDU QUE le Programme bénéficiera de cofinancements parallèles de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque Mondiale, de l'Agence Française de Développement (AFD) et autres partenaires de développement (comme GIZ, Union européenne, FAO et Organisation internationale du travail (OIT)). Ces autres partenaires de développement concluront directement avec l'Emprunteur des accords de financement pour le financement du Programme décrit à l'Annexe 1 du présent Accord et le Ministère de tutelle se chargera d'assurer les synergies nécessaires avec les financements déjà confirmés du FIDA;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Programme;

Considérant la lettre du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, en date du 29 octobre 2024, contenant une demande d'avance des fonds au titre du mécanisme d'avance de Fonds du FIDA pour le démarrage rapide des Projets (FIPS);

Considérant l'Accord de préfinancement PFF No. _____ conclu le _____ entre la République du Cameroun et le Fonds au titre du FIPS, se lisant en conjoncture avec le présent Accord, et accordant le déblocage d'une avance de fonds d'un million trois cent quatre-vingt-sept mille Euros (1 387 000 EUR).

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

Section B

1. Le montant du Prêt est de vingt millions cent quarante-deux mille Euros (20 142 000 EUR).
2. Le montant du préfinancement (FIPS), sous réserve de l'approbation du Président FIDA, est d'un million trois cent quatre-vingt-sept mille Euros (1 387 000 EUR).
3. Le Prêt et le FIPS sont accordés à des conditions mixtes et seront soumis à des intérêts sur le montant principal restant dû et à des frais de service tels que déterminés par le Fonds à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le taux d'intérêt et les frais de service déterminés seront fixés pour la durée de vie du Prêt et payables semestriellement dans la monnaie de paiement des services du Prêt, et auront une durée de vingt-cinq (25) ans, y compris un délai de grâce de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
4. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro.
5. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
6. Le principal du Prêt accordé à des conditions mixtes et sera remboursé en tranches égales.
7. La Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ouvre et tient au nom de l'Emprunteur:
 - a) un Compte désigné, au nom du Programme, auprès d'une banque commerciale de renommée, libellé en Franc CFA d'Afrique Centrale (FCFA) pour recevoir les fonds du Programme. Le Compte désigné sera géré selon le mécanisme du compte d'avance temporaire.
 - b) un sous-Compte du basket fund¹ dédié au Programme, dans les livres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), libellé en FCFA, pour recevoir les fonds de contrepartie dont la mobilisation sera effectuée selon les procédures budgétaires et les lois de l'Emprunteur. L'Emprunteur réapprovisionnera ce sous-Compte du basket fund, au début de chaque exercice, en fonction des montants de fonds de contrepartie prévus aux Programmes de Travail et Budgets Annuels (PTBA).

¹ Basket Fund: un fond commun pour gérer les ressources des FCP du gouvernement qui sont mobilisés sur la base des engagements budgétaires pris annuellement par la maîtrise d'ouvrage. Les procédures du basket fund sont fixées dans la lettre circulaire N. 00080000/MINEPAT-MINFI du 6 mai 2020.

8. L'Emprunteur s'engage à mobiliser des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant équivalent à quinze millions cinq cent quatre-vingt mille deux cent treize Euros (15 580 213 EUR), correspondant au montant des taxes et impôts applicables aux biens et services que le Programme acquerrait sous forme de coût d'investissements et à la contribution de l'Emprunteur aux coûts de l'exécution des activités du Programme pendant toute sa période d'exécution.

Section C

1. Le Programme est placé sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).

2. Les autres parties du Programme sont décrites à la Section II de l'Annexe 1 du présent Accord.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme.

4. La date d'achèvement du Programme est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur à la République du Cameroun dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

6. L'Emprunteur reconnaît que, dans le cadre de la politique de restructuration du FIDA, il est impératif que le présent Accord entre en vigueur dans les 18 mois suivant son approbation par le Conseil d'administration du Fonds.

Section D

Le Fonds assure l'administration du Prêt et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions générales additionnelles préalables au décaissement:

- a) L'Emprunteur mobilise un premier décaissement après l'entrée en vigueur de cet Accord d'un million six cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-cinq Euros (1 664 355 EUR) affecté au sous-Compte du basket fund dédié au Programme et l'acte d'affectation transmis au FIDA par l'Emprunteur à titre de fonds de contrepartie pour la première année du Programme.
- b) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Programme.
- c) Le personnel clé de l'Unité Nationale de Coordination du Programme (UNAC) a été recruté de manière compétitive par le gouvernement et sur la base

des avis de non-objection du FIDA à chaque étape du processus de recrutement conformément aux Conditions générales.

- d) Les comptes désignés et le sous-Compte du basket fund du Programme ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- e) L'établissement du premier PTBA pour les activités du Programme et son plan de passation des marchés ont été approuvés par le Comité de pilotage et par le Fonds.
- f) Le FIDA a approuvé le Manuel des procédures administratives, financières, comptables et de la passation des marchés du Programme.
- g) Le logiciel comptable a été acquis et paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce Financement.

2. L'élément suivant constitue une condition spécifique additionnelle préalable au décaissement de la catégorie suivante:

- a) Aucun décaissement de la Catégorie Dons et Subventions ne pourra être effectué avant que l'Emprunteur, à travers l'UNAC, n'ait fourni au FIDA pour avis de non-objection un accord subsidiaire conclu avec un partenaire de mise en œuvre pour la mise en place du mécanisme de refinancement et de gestion des risques afin de faciliter l'accès des Institutions Financières Rurales (IFR) aux ressources disponibles pour l'octroi des crédits productifs aux jeunes entrepreneurs agropastoraux.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun
 Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)
 B.P. 660
 Yaoundé, Cameroun
 Fax: 0022221509

Copie à:

Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)
 Boulevard du 20 mai
 B.P. 7167
 Yaoundé, Cameroun

Pour le Fonds:

Président
 Fonds international de développement agricole
 Via Paolo di Dono, 44
 00142 Rome, Italie

Le présent Accord [, en date du _____,] a été établi en langues française et anglaise, chacune des versions en deux (2) exemplaires originaux, un (1) en chaque langue pour le Fonds et un (1) en chaque langue pour l'Emprunteur.

La version française de l'Accord prévaut sur la version anglaise.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

[Date: _____]

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

[Date: _____]

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. *Population cible.* Le PEA-Jeunes II cible individuellement les jeunes de 18 à 35 ans, sortis ou non des écoles d'enseignement technique agricole, de formation professionnelle, des centres de formation artisanale ou centre d'incubation en entrepreneuriat agropastoral et qui sont porteurs d'initiative économique viable et/ou désireux d'entreprendre, de consolider ou de développer leur entreprise (micro et très petites entreprises (TPE)) dans l'un des maillons des chaînes de valeur du secteur de l'agropastoral.
2. *Zones du Programme.* Le Programme couvrira les régions suivantes: la région du Centre, la région du Sud, la région du Littoral et les régions du Nord, Est, Ouest et Sud-Ouest.
3. *Finalité.* Le Programme vise à améliorer les conditions de vie des jeunes (femmes et hommes) actifs dans les filières agropastorales par la création d'emplois décents par leurs initiatives entrepreneuriales.
4. *Objectifs.* Les objectifs du Programme sont la fourniture d'appuis financiers et non financiers adéquats pour la création et la gestion d'entreprises agropastorales performantes par les jeunes et le développement d'un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable à la création et au développement des entreprises agropastorales des jeunes.
5. *Composantes.* Le Programme comprend les composantes suivantes:

Composante A: Développement des capacités pour l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes

- 5.1. La composante vise à soutenir le développement d'initiatives économiques locales de jeunes dans le secteur agropastoral à travers l'amélioration de l'offre de services non financiers donnés par des prestataires de proximité ou structures d'incubation. La composante est articulée autour des sous-composantes suivantes:

Sous-composante A-1. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales

Cette sous-composante appuiera les jeunes pour démarrer ou développer une entreprise agropastorale dans les activités de production, de transformation et les activités connexes (production et vente d'intrants, services à la production, etc.). Les jeunes seront appuyés pour devenir de véritables entrepreneurs, c'est-à-dire pour adopter une approche basée sur des cycles d'investissement, avec une compréhension de la demande du marché, un dynamisme commercial, une maîtrise des coûts et une gestion des risques inhérents à leur activité.

Sous-composante A-2. Facilitation de l'accès aux infrastructures résilientes au climat

Cette sous-composante vise à promouvoir des aménagements durables et des infrastructures sensibles au genre et résilientes aux effets du changement climatique pour appuyer le processus d'incubation (relèvement des plateaux techniques infrastructurels des centres ciblés) et d'installation des jeunes entrepreneurs dans l'exécution (construction de bâtiments agropastoraux) de leur plan d'affaire. Il s'agira de répondre aux besoins en infrastructures tout au long du processus d'incubation et post-incubation. Ces infrastructures devront être conformes aux standards et résilientes au climat et réalisées suivant des délais suffisamment favorables à la justification de la rentabilité des

investissements. Le Programme va: i) aménager de manière sommaire 2 200 ha de terre pour les cultures pluviales; ii) aménager 100 ha de terre (maîtrise totale de l'eau) pour les cultures maraîchères; iii) construire 110 unités de stockage/conservation (capacité minimale de 50 tonnes); et iv) réhabiliter et entretenir des routes communales (desservant les réalisations du Programme) suivant une approche de financement conjoint avec les communes.

Composante B: Accès au financement et aux services financiers

5.2. Cette composante a pour objectif est de faciliter l'accès à des services financiers de qualité, adaptés et abordables et répondants aux besoins des jeunes entrepreneurs ruraux.

Sous-composante B-1. Appui au financement des entreprises

Les instruments de financement envisagés concernent essentiellement: i) la subvention partielle d'incitation consentie par le Programme dans le cadre du soutien à la création et au développement de l'entreprise agropastorale sous forme de kits de démarrage ou d'appui financier pour le développement de l'entreprise; et ii) le crédit productif octroyé par les Institutions Financières Rurales (IFR), dans le cadre d'une relation d'affaires soutenue par un projet bancable. Le recours au crédit productif s'inscrit dans une approche visant à pérenniser l'accès des jeunes aux services financiers et la relation entre les jeunes et les IFR au-delà du Programme.

Sous-composante B-2. Professionnalisation des institutions financières partenaires

L'objectif de cette sous-composante est d'appuyer l'offre et la demande de services financiers afin de les rendre mieux adaptés, accessibles et abordables aux jeunes entrepreneurs ruraux agropastoraux. Le Programme va continuer à renforcer les capacités des IFR avec l'accent sur: i) l'amélioration des conditions d'accès aux services financiers afin de les rendre mieux adaptés, accessibles et abordables aux jeunes entrepreneurs ruraux agropastoraux; ii) l'éducation et l'inclusion financière et la spécialisation des agents des institutions financières dans le crédit rural et agricole; iii) la mise en place d'un système de gestion de la performance sociale, environnementale et climatique pour appuyer les jeunes entrepreneurs agropastoraux en vue d'améliorer le positionnement des IFR dans le financement du secteur agricole et rural.

Composante C: Riposte contre les situations d'urgence et de fragilité (sécuritaires et catastrophes naturelles)

5.3. Cette composante se réfère à l'engagement du FIDA dans les situations de fragilité. Elle ne rentre donc pas dans le cycle de planification et d'exécution annuelle courante du Programme.

Les interventions du PEA-Jeunes II consisteront essentiellement à administrer des provisions visant à:

- a. Recapitaliser les bénéficiaires dont les actifs ont été entièrement compromis ou anéantis par suite d'événements susmentionnés;
- b. Apporter des investissements complémentaires de viabilité aux bénéficiaires ayant subi des pertes partielles causées par les événements susmentionnés.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et gestion

1. Agent principal du Programme

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) est l'Agent principal du Programme. Le MINADER et le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) assurent conjointement la maîtrise d'ouvrage et la tutelle technique du Programme.

2. Comité de pilotage (CP)

2.1. *Etablissement et composition.* Une décision conjointe du MINADER et du MINEPIA crée le CP. Il sera coprésidé par les ministres du MINADER et du MINEPIA et sera composé entre autres des représentants du MINADER et du MINEPIA, des organisations mentionnées ci-dessous ainsi que des ministères en charge des questions suivantes: la jeunesse et de l'éducation civique, des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, des cadastres et des affaires foncières, de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, du commerce, de l'emploi et de la formation professionnelle ainsi que des représentants du Conseil National de la Jeunesse, du Réseau National des Jeunes Entrepreneurs, de la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-sylvo-pastorales du Cameroun (PLANOPAC) et de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOP-CAM). Le Secrétariat du CP sera assuré par le Coordonnateur du Programme. Le CP se réunira au moins deux fois l'an.

2.2. *Responsabilités.* Le CP assumera entre autres les responsabilités suivantes: i) veiller au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du Programme; ii) superviser l'état d'avancement du Programme et faire des recommandations stratégiques pour assurer sa mise en œuvre efficace; iii) approuver les rapports annuels d'exécution; iv) approuver les PTBA; v) examiner et approuver les rapports d'audit; vi) vérifier l'application des recommandations des missions; et vii) veiller à la cohérence et à la complémentarité du Programme dans son ensemble avec les autres initiatives, les autres stratégies, politiques et projets en cours ou en préparation.

3. Comités régionaux de validation

3.1. *Etablissement et composition.* Ces comités sont mis en place au niveau régional et local par une décision conjointe du MINADER et du MINEPIA. Ils sont coprésidés par les Délégués Régionaux du MINADER et du MINEPIA et sont composés également des représentants suivants: un représentant de l'Antennes Interrégionales (ANIR), un représentant du réseau des jeunes entrepreneurs, un représentant de l'Agence régionale des PME, un représentant des prestataires de services techniques du Programme, un représentant des prestataires de services financiers du Programme. Le coprésident du Comité de validation peut inviter toute personne ressource pour prendre part aux assises du Comité avec voix consultative. Le Secrétariat du Comité est assuré par l'ANIR. Les Comités de validation se réuniront au moins quatre fois l'an.

3.2. *Responsabilités.* Les Comités de validation sont responsables des activités suivantes: i) se prononcer sur l'éligibilité des dossiers sur la base des critères définis dans le Manuel du Programme; ii) statuer sur les dossiers instruits par les conseillers d'entreprises; iii) valider ou non les projets présentés, sur la base de critères et d'une grille d'analyse définis dans le Manuel du Programme. Ces Comités constituent aussi les cadres de concertation visant à créer l'alignement, l'harmonisation, et la cohérence avec les stratégies sectorielles, et aussi avec les interventions des autres partenaires techniques et

financiers. Le Comité de validation assure à ce titre le suivi de la mise en œuvre du Programme dans les régions.

4. L'Unité Nationale de Coordination du Programme (UNAC)

4.1. *Etablissement et composition.* Le siège de l'UNAC du Programme sera basé à Yaoundé. Le personnel de l'UNAC sera recruté par voie compétitive à travers un cabinet de recrutement international et indépendant et selon les procédures acceptables au FIDA. Le personnel clé de l'UNAC est constitué d'un coordonnateur national, d'un responsable administratif et financier (RAF), d'un auditeur interne, d'un responsable en passation des marchés, d'un spécialiste en insertion et entrepreneuriat, d'un spécialiste en finance rurale, d'un ingénieur agronome (en charge de la production végétale et animale), d'un ingénieur en infrastructures rurales (également en charge du foncier et de l'ingénierie sociale) et d'un responsable de suivi-évaluation).

- L'UNAC disposera de l'autonomie de gestion administrative et financière et sera dirigée par un Coordonnateur National qui sera autorisé à signer toute convention, accord et contrat en relation avec la mise en œuvre des activités du Programme. L'UNAC est composée:
 - D'une Unité Administrative et Financière comprenant un Responsable administratif et financier, un spécialiste en passation de marchés, un spécialiste en communication et gestion des savoirs, un comptable, un secrétaire de direction, des chauffeurs et des agents d'appui.
 - D'une Unité Nationale d'Appui Conseil comprenant un responsable du suivi-évaluation, un spécialiste en développement d'entreprise, un spécialiste en finance rurale, et un spécialiste en ingénierie de formation. L'UNAC est l'organe de conception du dispositif de formation et d'appui-conseil responsable. Elle définit les méthodologies et gère leur application par les acteurs de terrain, sur l'ensemble des zones d'action du Programme. Elle sélectionne et contractualise les prestataires proposés par les ANIR.

4.2. *Responsabilités.* L'UNAC assure la coordination du Programme, la gestion administrative et financière, le suivi-évaluation et représente le Programme.

5. Antennes Interrégionales (ANIR)

5.1. *Etablissement et composition.* Les ANIR sont créées par une décision conjointe du MINADER et du MINEPIA. Les ANIR sont établies dans chaque région du Programme et sont composées du personnel suivant: deux conseillers d'entreprises, un assistant administratif et financier et des chauffeurs.

5.2. *Responsabilités.* Les ANIR auront pour responsabilités: i) l'animation et le suivi du dispositif d'appui-conseil au niveau régional; ii) la coordination des activités des structures d'incubation et des prestataires de services financiers; iii) la préparation et la validation des contrats d'appui-conseil personnalisés passés avec les bénéficiaires du Programme; iv) l'identification des partenaires, des prestataires de services à proposer à l'UNAC; v) le suivi du contrat, évaluation des performances; vi) la participation à la définition des critères et des grilles d'analyse pour la validation des projets pour accès au financement; vii) la préparation des conventions d'octroi de financement; viii) la mise en relation des jeunes avec d'autres professionnels complémentaires et appui à leur intégration dans des organisations professionnelles et interprofessions existantes; ix) l'appui à la structuration des jeunes en réseaux locaux, voire régionaux; x) la collecte de données; et xi) la diffusion-relai des informations au niveau régional.

6. Personnel cadre

L'UNAC et les ANIR seront composées d'experts recrutés par voie compétitive ouverte au niveau national et selon des procédures acceptables pour le FIDA. Tous les contrats sont à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation de leur performance faite conjointement par le MINADER et le MINEPIA. Pour le personnel ayant des responsabilités fiduciaires (l'Unité Administrative et Financière et la passation des marchés) les critères de sélection devront prévoir que les candidats aient des expériences prouvées dans la gestion de projets de développement et dans les procédures de gestion financière et de passation de marchés des bailleurs, ainsi qu'une forte maîtrise d'un logiciel de comptabilité. Le Fonds pourra être invité comme observateur dans toutes les étapes du processus de recrutement. La nomination des candidats sera soumise au Fonds pour non-objection. Toutes propositions de changement quant au personnel cadre, y compris le licenciement d'un membre du personnel cadre, nécessitera l'avis préalable du Fonds.

B. **Mise en œuvre**

1. Mise en œuvre des composantes

a) Composante A

Les activités d'information, de sensibilisation, d'orientation et de formation des bénéficiaires seront mises en œuvre par des prestataires de service tels que des Organisations Non Gouvernementales (ONG) sélectionnées selon les procédures applicables en passation de marchés. Les structures d'incubation sélectionnées selon les critères définis dans le Manuel du Programme seront responsables de l'accompagnement du bénéficiaire et de l'élaboration d'un plan d'accompagnement.

Convention – Structure d'incubation. Une convention sera établie entre la structure d'incubation sélectionnée et le Programme laquelle détaillera notamment: i) les activités que la structure d'incubation s'engage à mettre en œuvre en conformité avec le présent Accord et le Manuel du Programme, ii) le transfert des ressources du Programme à la structure d'incubation, et iii) un modèle d'accord de contrat qui sera conclu entre la structure d'incubation et le bénéficiaire du Programme.

Les centres de formation et autres structures offrant les fonctions d'incubation exécuteront les activités d'incubation. Le MINADER et MINEPIA exécuteront les activités relatives à la mise sur place de la structure d'incubation de référence. L'UNAC sera responsable de l'appui en ingénierie de formation auprès des structures d'incubation sélectionnées.

b) Composante B

La conception et la mise en œuvre de cette composante repose pour l'essentiel sur les acquis et les leçons apprises de la première phase du Programme avec des ajustements qui tiennent compte des spécificités du contexte d'extension à six nouvelles régions.

Le dispositif envisagé reposera entièrement sur le mécanisme de financement mis en place lors de la première phase du Programme qui avait été géré par la Société Générale du Cameroun (SGC). Les IFR partenaires seront sélectionnées en fonction de leur couverture des nouvelles régions d'extension.

Les instruments de financement envisagés concernent essentiellement: i) la subvention partielle d'incitation consentie par le Programme dans le cadre du soutien à la création et au développement de l'entreprise agropastorale sous forme de kits de démarrage ou d'appui financier pour le développement de l'entreprise; et ii) le crédit productif octroyé par les IFR, dans le cadre d'une relation d'affaires soutenue par un projet bancable.

Accords de partenariat – IFR. Le Programme signera un accord de partenariat avec chaque IFR participante sélectionnée selon les critères définis au Manuel du Programme, pour la mise en œuvre de la composante B. Chaque accord subsidiaire prévoira entre autres:

- i) que l'IFR s'engage à mettre en œuvre les activités de la composante B en conformité avec le présent Accord et le Manuel du Programme;
- ii) la contribution financière de l'IFR aux activités de crédit ainsi que le taux d'intérêt de référence pratiqué;
- iii) que le Programme s'engage à transférer les ressources du Programme à l'IFR sur la base des PTBA; et
- iv) un modèle d'accord de crédit qui sera conclu entre l'IFR et le bénéficiaire du Programme.

Avant la fin du Programme, l'Emprunteur mettra en place un dispositif de pérennisation et de gestion du mécanisme de financement du Programme.

c) Composante C

La mise en œuvre de la composante sera effectuée par l'UNAC qui entreprendra des sessions d'information, appuiera l'organisation d'assemblées générales et la préparation des textes constitutifs. Les activités liées à la formulation, revue et mise en œuvre de politique et programmes nationaux et de consultation et concertation seront mises en œuvre par des prestataires de service sélectionnés selon les procédures applicables en passation de marchés.

2. Missions conjointes de revue

Outre les missions de supervision menées par le Fonds, une mission de revue à mi-parcours conjointe avec l'Emprunteur sera organisée au terme de la troisième année d'exécution du Programme. Les termes de référence de la mission de revue à mi-parcours seront définis conjointement.

3. Manuel des procédures administratives et financières et de la passation des marchés du Programme (Manuel du Programme)

3.1. *Préparation.* Une ébauche de Manuel du Programme sera préparée par l'UNAC et détaillera notamment:

- i) les termes de référence et responsabilités du personnel du Programme, consultants et tout autre prestataire de service;
- ii) les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les divers ministères et autres partenaires participant à la mise en œuvre du Programme;
- iii) les critères pour l'évaluation de la performance du personnel-cadre du Programme;
- iv) les critères de sélection des structures d'incubation et des IFR participantes;
- v) les critères de sélection des bénéficiaires, des projets éligibles au financement par crédit et/ou subventions;
- vi) des modèles d'accords y compris, un modèle d'accord avec les structures d'incubation et les IFR, un modèle d'accord IFR pour crédit complémentaire, un modèle de convention d'octroi de financement, ainsi que des modèles de fiches et de formulaires; et
- vii) les modalités et procédures opérationnelles, administratives et financières du Programme.

3.2. *Approbation et Adoption.* Le Manuel du Programme tel que validé par le CP sera soumis à travers l'UNAC au Fonds pour non-objection.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

Affectation du produit du Prêt. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du Prêt, ainsi que le montant du Prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en 000 EUR)	Montant alloué au titre du FIPS (exprimé en 000 EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	4937		100% HT
II. Equipements et matériels	2802	279	100% HT
III. Dons et Subventions	4632		100% HT
IV. Consultance, formations et ateliers	4566	924	100% HT
V. Coûts de fonctionnement	3206	184	100% HT
TOTAL	20 142	1 387	

* Conversion basée sur le taux USD/EUR au 31/03/2025

https://www.imf.org/external/np/fin/data/rms_mth.aspx?SelectDate=2025-03-31&reportType=REP

a) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) *Génie civil:* désigne les coûts pour les travaux de génie civil et de rénovation des bureaux de l'UNAC et des ANIR.
- ii) *Equipements et matériels:* inclut les dépenses pour la rénovation et les équipements des structures d'incubation, les équipements et programmes informatiques pour le renforcement des IFR et les programmes pour la gestion de la performance sociale, ainsi que les dépenses pour les véhicules et équipements du Programme.
- iii) *Dons et Subventions:* inclut les dépenses pour la mise en place des kits d'installation, les kits de renforcement ainsi que les dépenses pour financer les entreprises en création et en développement et les dépenses relatives à la participation au fonds de facilitation pour l'accès au crédit.
- iv) *Consultance, formations et ateliers:* inclut les dépenses encourues pour la formation, les études et enquêtes, l'assistance technique, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités pour les activités d'incubation et les capacités des

structures d'incubation, pour le personnel de l'UNAC, le renforcement des capacités du REPA-jeunes et les dépenses relatives aux activités portant sur le dialogue sur les politiques.

b) Modalités de décaissement:

- i) Les décaissements des ressources financières se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, à l'entrée en vigueur de l'Accord de financement et lorsque les conditions de premier décaissement ont été remplies.
- ii) Préfinancement (FIPS): Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage engagées avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser le montant total d'un million trois cent quatre-vingt-sept mille Euros (1 387 000 EUR). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Les frais de préfinancement (FIPS) comprendront notamment i) les études (caractérisation de bassins, SECAP, et diagnostic sur offre de financement etc.); ii) les ateliers (lancement technique; internalisation du Programme; élaboration du PTBA); iii) le recrutement du personnel de l'UNAC; iv) l'acquisition du mobilier de bureau, de petit équipement et du logiciel comptable; et v) autres charges de fonctionnement (location de matériel roulant, loyer de l'UNAC, primes d'indemnités et salaire du personnel impliqué).

- iii) Modalités d'audit: Les comptes et la gestion du Programme seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié recruté par le Programme, acceptable au FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au Manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Annexe 3*Clauses particulières***I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme.

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Programme achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets/programmes soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Programme conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement.

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que:

- a. Soit recruté un personnel dédié à l'inclusion sociale et des genres;
- b. Un plan d'action sur la stratégie et le type de projet soit établi dès le commencement du Programme;
- c. Un quota de 50% pour les femmes est respecté et toutes les données collectées et analysées seront objectivement traitées selon le sexe de l'individu;
- d. Des campagnes d'information ciblant les femmes et les jeunes seront organisées au cours de la mise en œuvre du Programme;
- e. Les femmes et jeunes actifs seront mobilisés;
- f. La parité homme/femme au sein de l'UNAC et des DOF sera encouragée;
- g. La responsabilité tenant à la répartition sur base des genres sera incluse dans les termes de référence de tous le personnel clé du Programme et les entités qui rendent des prestations/services au profit du Programme; et
- h. Dans toutes ses activités, la conformité avec les politiques du FIDA sur la prévention et le combat contre le harcèlement, l'exploitation et l'abus sexuel sera recherchée. Ceci sera indiqué dans les termes de référence de tout le personnel du Programme et les entités qui rendent des prestations/services au profit du Programme.

5. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

6. *Mesure anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

7. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Programme doivent s'assurer que le Programme est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut faire l'objet de modifications.

8. Utilisation des véhicules du Programme et autres équipements. L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a. Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Programme sont affectés à l'Unité de Coordination et Délégations Opérationnelles ainsi qu'aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Programme;
- b. Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Programme sont adaptés aux besoins du Programme; et
- c. Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Programme sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Programme.

9. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* L'Emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'Outil de Suivi des Contrats du Programme sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Programme.

10. *Le personnel clé du Programme est:* le Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE); Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN). Afin d'aider à la mise en œuvre du Programme, l'Unité de Coordination du Programme/l'Unité de Mise en Œuvre du Programme, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Programme sera recruté dans le cadre d'un processus compétitif selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Programme est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Programme. Le personnel clé du Programme est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Programme doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Programme.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les projets/programmes présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Programme conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et plans de gestion environnementale, plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets/programmes à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et PGESC pour les projets/programmes à risque substantiel et plans de consentement libre, préalable et informé (PCPI), plans de mise en œuvre du PCPI, plans pour les Peuples Autochtones (PPA), plans de gestion des pesticides, plans de gestion des ressources culturelles et plans de découverte fortuite (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

2. L'Emprunteur ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Programme, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Programme n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR / version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur divulguera le Programme et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Programme et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Programme, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Programme et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. L'Emprunteur s'assure, ou fait en sorte que l'Agent principal du Programme s'assure, que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Programme aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Programme, qui, en ce qui concerne le Programme FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Programme sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Programme conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, ou iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Programme ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Programme, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Programme et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et

- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction/conflict entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Logical framework

<u>Hiérarchie des résultats</u>	<u>Indicateurs clés de vérification</u>				<u>Moyens de vérification</u>			<u>Hypothèses</u>
	<u>Nom</u> ¹	<u>Référence</u>	<u>Mi-parcours</u>	<u>Fin</u>	<u>Source</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Responsabilité</u>	
<u>Portée</u>	1. # de jeunes recevant des services promus ou soutenus par PEA-Jeunes II	0	52 000	130 000	SSE PEA-JEUNES II	Trimestrielle	Unité de coordination (UNAC)	Conditions favorables à la mise en œuvre du programme
	<i>Dont hommes (55%)</i>	0	30 000	71 500				
	<i>Dont femmes (45%)</i>	0	23 000	58 500				
	<i>Dont PSH-PDI-CA²</i>	0	5 000	13 000				
	1a. # de ménages correspondant	0	40 000	100 000				
	1b. # de personnes au sein des ménages	0	220 000	550 000				
<u>Objectif global</u> : Contribuer à la réduction du chômage des jeunes ruraux et de la pauvreté rurale	2. % d'emploi créés en milieu rural (OG-14-7)	43%	44%	45%	Enquête de référence, d'évaluation des effets, d'impact	Année 1, mi-parcours et fin	Gouvernement et FIDA	
	3. Evolution incidence de la pauvreté dans les régions d'intervention	0	-4%	-10%				
<u>Objectif de développement</u> : Améliorer les conditions de vie des jeunes actifs dans les filières agropastorales par la création d'emplois décents	4. % de jeunes déclarant une augmentation de revenus d'au moins 30%	0	25%	60%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Gouvernement et FIDA	Dispositifs et capacités d'exécution établis et performants face aux contextes de crise dans les régions du Sud-Ouest, Nord-Ouest et Extrême-Nord
	5. % de ménages se déclarant satisfaits des services du PEA-Jeunes II (SF 2.1)	0	45%	75%				
	5.1 % de ménages déclarant avoir de l'influence dans la prise de décision (SF 2.2)	0	20%	50%				

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom¹	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
	6. % de personnes présentant une amélioration de l'autonomisation (IB IE - 2.1)	0%	25%	70%				
	<i>Total</i>	0	<u>4 000</u>	<u>10 000³</u>	1) Rapport d'enquête de base, 2) Moyen terme, 3) Fin de parcours/étude d'impact			Gouvernement et FIDA
	<i>Hommes (55%)</i>	0	<u>3 025</u>	<u>5 500</u>				
	<i>Femmes (45%)</i>	0	<u>1 800</u>	<u>4 500</u>				
	7. % de jeunes femmes consomment au moins 5 groupes d'aliments par jour sur la dizaine admise ⁴ (CI.1.2.8. MDD-W)	0	20%	40%				
Effet 1 : Les jeunes entrepreneurs agropastoraux ont développé les capacités nécessaires à la gestion durable de leurs activités économiques	8. #d'entreprises agropastorales promues		<u>4 000</u>	<u>10 000</u>				
	<i>% d'entreprises soutenues viables après 3 ans</i>		<u>20%</u>	<u>40%</u>	Situation de référence			Offres de services en incubation et développement d'entreprises disponibles et accessibles en particulier dans les régions d'extension
	<i>#correspondant d'entreprises</i>		<u>2 000</u>	<u>4 000</u>	Rapport mi-parcours			
	9. #d'emplois créés		<u>20 000</u>	<u>50 000</u>	Etudes d'effets et d'impacts			
	10. % de jeunes établis déclarant l'adoption 10es outils et bonnes pratiques managériales		<u>30%</u>	<u>70%</u>				
	<i># correspondant d'entreprises</i>		<u>3 000</u>	<u>7 000</u>				
	11. # de jeunes appuyées déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (CI 3.2.2)	0%	<u>3 200</u>	<u>8 000</u>	Etude COI FIDA	Début – Mi-parcours et achèvement	UNAC FIDA	Evolution du climat conforme ou plus favorable que les prévisions du GIEC

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom¹	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
	<u>Nombre de ménages correspondant</u>	<u>0</u>	<u>2 460</u>	<u>6 153</u>	Calcul à base du logiciel ExAct			
	<u>% de ménages correspondant</u>	<u>0%</u>	<u>32%</u>	<u>80%</u>	Etude COI			
	<u>21. # de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO2) évitées ou de carbone fixé (CI 3.2.1)</u>	<u>0</u>	<u>400 000</u>	<u>1 000 000</u>	FIDA	Début – Mi-parcours et achèvement	UNAC FIDA	
	<u>13. Augmentation de la production</u>							
	<u>Maïs (kg)</u>		<u>8 500</u>	<u>10 200</u>				
	<u>Manioc (kg)</u>		<u>21 600</u>	<u>30 000</u>	SSE PEA-JEUNES	Campagne	UNAC	
	<u>Maraîchage (kg)</u>		<u>31,5</u>	<u>46</u>				
<u>Produit 1.1 : Les jeunes ont acquis les capacités et les connaissances pour créer ou développer leurs entreprises et améliorer leurs pratiques nutritionnelles</u>	<u>14. # de structures d'incubation renforcées</u>	<u>15</u>	<u>24</u>	<u>27</u>	SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	
	<u>15. # de nouveaux jeunes issus des structures d'incubation avec plans d'affaires</u>	-	<u>8 000</u>	<u>20 000</u>	SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	
	<u>16. # de jeunes recevant une éducation nutritionnelle</u>		<u>8 000</u>	<u>20 000</u>	SSE PEA-JEUNES	Semestrielle		Plateaux techniques adaptés
	<u>17. # d'entreprises sensibles à la nutrition</u>		<u>10%</u>	<u>30%</u>	SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	
	<u>18. # d'entreprises agropastorales ayant accès à des services de développement des entreprises (CI 2.1.1)</u>		<u>4 000</u>	<u>10 000</u>	SSE PEA-JEUNES		UNAC	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom¹	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit 1.2 : Des infrastructures résilientes sont développées en appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes	19. IB.3.1.4 #d'ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat (OS2 - E22-24) (CI 3.1.4)	0	850	2 200	SSE PEA-JEUNES	Semestrielle		Expertise de qualité disponible pour construction d'infrastructures résilientes
	20. IB.2.1.6 # d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (CI 2.1.6) (OS2-E23-26)	0	50	110	SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	
Produit 1.3 : Les capacités institutionnelles et du cadre politique pour l'entrepreneuriat des jeunes sont renforcées	21. # de participation de REPA-Jeunes aux activités de dialogue politique	0	20%	60%	SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC	Partenariats stratégiques fonctionnels avec les entités et ministères concernés
	22. #de Plateforme de services créée et gérée par REPA	0	1	1				
	23. # de politiques et stratégies jeunes soutenues dans la mise en œuvre	0	2	5				
Effet 2 : L'accès des jeunes entrepreneurs agropastoraux au financement et aux services financiers ruraux est amélioré	24. IB.1.2.5 % ménages appuyés déclarant utiliser les services financiers ruraux	0%	40%	100%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	UNAC et partenaires IFR	Appétit des institutions financières favorable pour un déploiement dans les régions de l'intérieur
	# correspondant de jeunes entrepreneurs		4 000	10 000				
	25. Taux de pénétration de finance inclusive	54%	56%	60%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3		
Produit 2.1 : Les entreprises agropastorales des jeunes sont financées	26. # d'entreprises agropastorales financées	0	4 000	10 000	SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC et partenaires IFR	l'intérieur
	Dont entreprises en création/primo-entrepreneurs		3 200	8 000	IFR partenaires			

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom¹	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<i>Dont entreprises en développement</i>	<i>Dont entreprises en développement</i>		<u>800</u>	<u>2 000</u>	SSE PEA-JEUNES			
	<u>27. # d'instruments de facilitation financière</u>		<u>2</u>	<u>2</u>				
	<u>28. # Volume de crédit accordé aux entreprises agropastorales des jeunes</u>	<u>0</u>	<u>XAF 6 milliards</u>	<u>XAF 22 milliards</u>				
<u>Produit 2.2: Les relations d'affaires entre les institutions financières et les promoteurs sont améliorées</u>	<u>29. Taux de portefeuille à risque (PAR)</u>	<u>0</u>	<u>>10%</u>	<u>>5%</u>	SSE PEA-JEUNES IFR partenaires SSE PEA-JEUNES	Semestrielle	UNAC et partenaires IFR	
	<u>30. # de jeunes entrepreneurs agropastoraux ayant reçu une éducation financière</u>		<u>4 000</u>	<u>20 000</u>				
	<u>31. #de produits financiers spécifiques aux entreprises agropastorales</u>	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>5</u>				
	<u>32. # d'institutions financières partenaires pourvues d'un Système de gestion de la performance sociale, environnementale et climatique (SGES)</u>	<u>0</u>	<u>5</u>	<u>10</u>				

Integrated programme risk matrix

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
Country context	High	Moderate
Political commitment	Moderate	Low
<p>Risk(s):</p> <p>Dispersal of partner interventions and inadequate communication between the relevant sectoral ministries and the Technical and Financial Partners (TFP)</p>	Moderate	Low
<p>Mitigations:</p> <p>Support MINADER/MINEPIA in strengthening coordination in the rural sector, consultation, and dialogue to revitalize existing frameworks and committees (AgSWG, stakeholder platforms, etc.).</p> <p>Responsibilities: PMU/IFAD</p>		
<p>Risk(s):</p> <p>Lethargic decision-making during the revision of the regulatory framework for agriculture and livestock.</p> <p>Weak leadership in the process of updating the strategy and action plan for the agro-pastoral sub-sector.</p>	Moderate	Low
<p>Mitigations:</p> <p>Influence MINADER/MINEPIA and other relevant ministries to define an agenda and provide substantial resources for sectoral reviews and planned initiatives to contextualize the regulatory framework and update the strategic orientations of the agro-pastoral sector.</p> <p>Facilitate the mobilization of development partners in the sectoral review groups under the leadership of MINADER/MINEPIA.</p> <p>Facilitate appropriate civic participation through the involvement of OPs (producer organizations) and the private sector in defining and implementing sectoral policies and programs.</p> <p>Responsibilities: PMU/IFAD.</p>		
Governance	High	Moderate
<p>Risk(s):</p> <p>Poor prioritization of the poorest in social targeting and the capture of project support by elites, as well as interference from political segments and land tenure risks</p>	High	Moderate
<p>Mitigations:</p> <p>Develop and operationalize an inclusive targeting strategy for the poor that avoids the capture of elites and the low prioritization of the poorest.</p> <p>Ensure that the service providers responsible for targeting under AEP-Youth II are aware of the results of the completion report of Phase 1 of AEP-Youth on targeting before starting the targeting activities and</p>		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
<p>promote a harmonized methodological approach by these providers in all production basins of Phase 2.</p> <p>Strengthen the sense of unity and the defence of collective interests and encourage the involvement of the youth network (REPA-Jeunes) established by AEP-Youth 1 in the targeting and selection of youth micro-projects in Phase 2.</p> <p>Develop the operational targeting plan with all stakeholders, supporting the implementation of social targeting.</p> <p>Responsibilities: PMU/IFAD/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risk(s):</p> <p>Poor governance of project resources, leading to fraud and corruption in violation of the government's and IFAD's zero-tolerance policy.</p> <p>Non-compliance with resource administration procedures and a tendency towards fungible use of resources, with a risk of ineligibility</p>	High	Moderate
<p>Mitigations:</p> <p>Conduct refresher training on procedures at the strategic steering level and the Implementation Unit (UEP) of AEP-Youth II.</p> <p>Ensure constant adherence to administrative and financial procedures and the relevance of requests for no-objection with the possibility of objection from IFAD.</p> <p>Implement mechanisms for managing feedback and complaints and facilitate the operationalization of inclusive local committees and selection processes based on the criteria of the complaints management mechanism.</p> <p>Conduct a quarterly internal audit by an internal auditor recruited with a direct reporting line to the Ministers of Economy and Agriculture and the Country Director of IFAD, to strengthen fiduciary management and project governance.</p> <p>Monitor the functionality of the program's country audit committee and the implementation of its recommendations by the UEP.</p> <p>Train and ensure the project staff's ownership of IFAD's anti-corruption policy and procedures.</p> <p>Responsibilities: PMU/IFAD/MINADER/MINEPIA</p>		
Macroeconomic	High	Moderate
<p>Risk(s):</p> <p>Increased dependency on food imports due to the non-operationalization of the import substitution strategy system, resulting from a lack of support for local producers and operators.</p>	High	Moderate
<p>Mitigations:</p> <p>Effective implementation of the AEP-Youth II project with rigorous monitoring to make a substantial contribution to reducing imports of agro-pastoral products through the creation and development of 10,000 youth-led enterprises in the promoted animal and plant sectors, with an impact on the growth of the sub-sector.</p>		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
Responsibilities: MINADER/MINEPIA/PMU		
Risk(s): Agriculture and livestock make a structurally modest contribution to the gross domestic product	High	Moderate
Mitigations: Hold sectoral meetings with operators in the agro-pastoral sector to assess the implementation of the government's import substitution policy. Responsibilities: MINADER/MINEPIA		
Fragility and security	High	Moderate
Risk(s): Unfavorable security conditions for the implementation of AEP-Youth II in the Extreme North Region due to the prevalence of incursions and attacks by extremist groups. Collateral effects of insecurity caused by the secessionist rebellion in the North-West and South-West regions	High	Moderate
Mitigations: Conduct critical and periodic evaluations to guide field activities. Provide regular briefings to the teams and staff of IFAD projects to avoid high-risk areas. Follow the security clearance procedures issued by UNDSS for supervision and monitoring missions, jointly initiated by IFAD and MINADER/MINEPIA. In coordination with the AEP-Youth II teams and local administration, conduct periodic assessments of the security situation and fragility in high-risk areas, and develop risk management and response plans tailored to the situation. Mobilize local operators with a comparative advantage for operations in alert zones throughout the implementation process.		
Sector strategies and policies	Substantial	Moderate
Policy alignment	Moderate	Low
Risk(s): Implementation of AEP-Youth II in a context marked by a lack of strategy guidelines and an updated action plan. New challenges and issues for the agro-pastoral sector in future directions	Moderate	Low
Mitigations: Launch inclusive sub-sectoral reviews and facilitate the process of defining strategies and the agro-pastoral action plan.		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
<p>Conduct mid-term reviews to make the necessary adjustments to the operational approach of AEP-Youth.</p> <p>Responsibilities: PMU/ IFAD /MINADER/MINEPIA</p>		
Policy development & implementation	High	Moderate
<p>Risk(s):</p> <p>Weak connection with related sub-sectors: water, environment, climate, land</p>	High	Moderate
<p>Mitigations:</p> <p>Define a comprehensive strategy based on the complementarity of environmental issues and water management measures.</p> <p>Promote by MINADER/MINEPIA (in collaboration with other key ministries) environmentally and climate-sensitive agro-pastoral practices, respecting norms on land use, pesticides, water, and sanitation.</p> <p>Contribute to monitoring ongoing reforms of land-use planning.</p> <p>Responsibilities: PMU/ IFAD /MINADER/MINEPIA</p>		
Environment and climate context	Substantial	Moderate
Project vulnerability to environmental conditions	Moderate	Low
<p>Risk(s):</p> <p>High sensitivity to environmental conditions in the Far North, North, South-West, Littoral, and West regions and low availability of surface water.</p> <p>Pollution and degradation of soils and biodiversity caused by enterprises supported in the agro-pastoral sectors selected by AEP-Youth II.</p> <p>Limited national expertise in environmental, social, and climate risk management.</p>	Moderate	Low
<p>Mitigations:</p> <p>Strengthen the educational framework of incubation structures to offer training to young beneficiaries in sustainable agricultural management, agroecology, and pesticide use.</p> <p>Conduct environmental and social impact assessments for production and processing units, if necessary.</p> <p>Ensure that partnership agreements are formalized between incubation structures and host structures for mentors, taking into account environmental and social responsibilities in addition to technical responsibilities.</p> <p>Support technical services in developing business plans for agro-pastoral entrepreneurs in compliance with environmental standards and climate change adaptation measures.</p> <p>Conduct appropriate studies to identify environmentally and socially appropriate measures for agro-pastoral infrastructure development sites</p>		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
<p>in each target department, in accordance with national environmental regulations and IFAD's PESEC.</p> <p>Provide environmental incentives for upgrading developing enterprises and/or host structures for mentors.</p> <p>Manage agro-pastoral pollution and waste through appropriate procedures and ensure proper implementation of the AEP-Youth II Environmental and Social Management Plan (PGES) during execution.</p> <p>Responsibilities: PMU</p>		
Project vulnerability to severe weather events	Substantial	Moderate
<p>Risk(s):</p> <p>Extreme events (droughts, floods) that may affect production capacity and, consequently, productivity and competitiveness.</p> <p>Risk of flooding due to climate change</p>	Substantial	moderate
<p>Mitigations:</p> <p>Work with the National Observatory on Climate Change (ONACC) to make climate and weather information services accessible to farmers and livestock breeders supported by the AEP-Youth II.</p> <p>Adopt adaptation measures, including the promotion and use of agro-pastoral practices that will enhance the resilience of young agro-pastoral entrepreneurs to extreme weather events (climate insurance on loans, drip irrigation for off-season crops, etc.).</p> <p>Monitor the implementation of the adaptation measures proposed in the ESMCF.</p> <p>Responsibilities: PMU/MINADER/MINEPIA</p>		
Project scope	Moderate	Moderate
Project relevance	Moderate	Low
<p>Risk(s):</p> <p>Risk that the project's objectives and interventions may not be well aligned with the country's development priorities or those of IFAD or may not be sufficiently relevant or adapted to the needs and priorities of the target group throughout the project's lifespan.</p>	Low	Low
<p>Mitigations:</p> <p>Inclusive project formulation and monitoring with the government, ensuring alignment with the government's sectoral strategies and the country's current COSOP situation.</p> <p>Responsibilities: PMU/IFAD/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risk(s):</p> <p>Low competitiveness of the agro-pastoral sector compared to imported agricultural and animal products.</p>	Moderate	Low

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
<p>Mitigations:</p> <p>Implement a strategy for the gradual control of production costs.</p> <p>Promote local/transborder arrangements for the conservation and supply of plant and animal products at affordable prices.</p> <p>Responsibilities: PMU/MINADER/MINEPIA</p>		
Technical soundness		
<p>Risk(s):</p> <p>Segmentation of the supply and demand of agro-pastoral products.</p>	Moderate	Low
<p>Mitigations:</p> <p>Production planning based on market demand.</p> <p>Responsibilities: PMU/MINADER/MINEPIA</p>		
Institutional capacity for implementation and sustainability	Moderate	Low
Implementation arrangements	Moderate	Low
<p>Risk(s):</p> <p>A lack of technical and operational capacities at the national level, contributing to the dispersion of partner activities.</p>	Moderate	Low
<p>Mitigations:</p> <p>Set up an implementation unit focusing on technical functions and engineering and engineering functions adapted to AEP-Youth II interventions.</p> <p>Mobilize specialized international technical assistance if necessary.</p> <p>Define the capacity building strategy at all levels of implementation.</p> <p>Ensure synergy and complementarity with other players in the sector through joint reviews of investments and associated action plans.</p> <p>Responsibilities: PMU/ IFAD /MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risk(s):</p> <p>Delay in the start of projects affecting the effectiveness of AEP-Youth II.</p>	Substantial	Moderate
<p>Mitigations:</p> <p>Early implementation of the FIPS (IFAD financing advance instrument)</p> <p>Responsibilities: PMU/FIDA/MINADER/MINEPIA</p>		
<p>Risk(s):</p> <p>Low capacity to implement projects</p>	Moderate	Low
Mitigations:		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
<p>Support and involvement of IFAD in the recruitment process for project staff, which must be transparent, fair, and based on competence.</p> <p>Introduce annual performance contracts for staff and implementation partners, to be renewed subject to satisfactory evaluation.</p> <p>Responsibilities: PMU/ IFAD /MINADER/MINEPIA</p>		
M&E arrangements		
<p>Risk(s): The monitoring and evaluation system is weak in terms of data collection, analysis, documentation, and dissemination of results to assess the project's actual contribution to the key development goals.</p>	Moderate	Low
<p>Mitigations:</p> <p>Establish a computerized monitoring and evaluation system with a regularly updated database.</p> <p>Strengthen institutional capacity for performance monitoring, coordination, supervision, and results management, leveraging IFAD initiatives (Delivery Unit, AVANTI, PRIME, Citizen Engagement).</p> <p>Responsibilities: PMU</p>		
Procurement	Substantial	Substantial
Legal and regulatory framework	Substantial	Substantial
<p>Risk(s):</p> <p>The legal framework for procurement is generally in line with agreed principles and complies with existing obligations. However, certain aspects of the regulations and the implementation tools supporting the legal framework are incomplete in relation to IFAD's requirements, particularly concerning PESEC standards, the IFAD self-certification form, IFAD's sectoral policies on fraud and corruption, sexual harassment, and money laundering.</p>	Substantial	Substantial
<p>Mitigations:</p> <p>Complete the existing regulatory framework to meet the requirements for IFAD projects, or</p> <p>Use IFAD legislative and regulatory framework for procurement</p>		
Accountability and transparency		
<p>Risk(s):</p> <p>Significant efforts have been made in implementing ethical measures and anti-corruption initiatives, as well as in establishing procurement appeal mechanisms. However, the effectiveness of control mechanisms and anti-corruption efforts is not optimal, as evidenced by the country's corruption perception index. The active participation of civil society in monitoring public procurement remains limited and does not contribute sufficiently to strengthening the transparency and integrity required for an effective and efficient public procurement system.</p>	Substantial	Substantial
Mitigations:		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
Optimize the fight against corruption in the public procurement sector in daily practice.		
Capability in public procurement	Substantial	Substantial
<p>Risk(s):</p> <p>The legal framework for procurement is generally in line with agreed principles and complies with existing obligations. However, certain aspects of the regulations and the implementation tools supporting the legal framework are incomplete in relation to FIDA's requirements, particularly concerning PESEC standards, the FIDA self-certification form, FIDA's sectoral policies on fraud and corruption, sexual harassment, and money laundering.</p>	Substantial	Substantial
<p>Mitigations:</p> <p>Complete the existing regulatory framework to meet the requirements for IFAD projects, or</p> <p>Use IFAD's legislative and regulatory framework for procurement.</p>		
Public procurement processes	Moderate	Moderate
<p>Risk(s):</p> <p>The public procurement market is fully functional, but contract management would benefit from being strengthened by the establishment, for each awarded contract, of a Contract Management Plan with achievement/acceptance milestones and a detailed schedule of implementation steps.</p>	Moderate	Moderate
<p>Mitigations:</p> <p>Ensure the implementation and enforcement of the provisions of the Contract Management Plans.</p>		
Financial management	Substantial	Substantial
Organization and staffing		
<p>Risk(s):</p> <p>The lack of qualified and experienced personnel in financial management, particularly regarding the financial management of donor-funded projects and IFAD procedures.</p>	Substantial	Substantial
<p>Mitigations:</p> <p>The recruitment process must be effectively initiated early to ensure that a full financial team is engaged for the project.</p> <p>Training for the financial team on financial management aspects and IFAD requirements.</p> <p>Mandatory training at the project start for UNAC staff and ANIR staff, along with capacity building for the team, should be implemented during the implementation period.</p>		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
Budgeting	Substantial	Substantial
<p>Risk(s):</p> <p>Risk of budgeting in the absence of formal/concrete expression of interest from the government to finance IFRs.</p> <p>Risk of non-materialization of expected contributions from beneficiaries.</p> <p>Risk of budget overruns: Operating costs are already budgeted at their maximum of 15% of the program cost allocation. With the 8-year implementation period, several factors (inflation, external shocks, new reforms, etc.) could cause a rise in costs.</p> <p>The ability of UNAC to prepare and submit a work plan and budget of acceptable quality within deadlines.</p> <p>An unrealistic annual work plan leading to poor execution.</p> <p>Slow detection of budget overruns.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>Strengthening the capacities of stakeholders involved in the preparation of the annual work plan.</p> <p>Organize a working session during the startup workshop based on FIDA's guidelines for the annual work plan.</p> <p>Codify the annual work plan to specify, for each activity, the sources of funding and the components.</p> <p>Develop an adequate budget monitoring system/accounting software to generate reports on budget variances.</p> <p>Use a participatory approach in budgeting to achieve a realistic budget.</p>		
Funds flow/disbursement arrangements	High	High
<p>Risk(s):</p> <p>Monitoring of funds in high-risk areas (North, Northeast).</p> <p>Weak capacity of implementing partners to justify the use of funds.</p> <p>Difficulty in tracking the full flow of funds to final beneficiaries.</p> <p>Delays in disbursements due to:</p> <p>Bottlenecks caused by centralized payments at UNAC,</p> <p>Lack of realistic cash flow projections,</p> <p>Poor quality of disbursement requests leading to rejections,</p> <p>Risk of fund misappropriation.</p>	High	High
<p>Mitigations:</p> <p>Opening an operational account with a reputable bank that has a branch in the regions where the program is based; Opening an account for each ANIR, with an approval threshold for disbursements.</p> <p>Preparing cash flow forecasts for two quarters.</p> <p>Training the SAF on disbursement requests (Withdrawal Application) within IFAD.</p>		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
Internal controls	High	High
Risk(s): Inadequate internal control system and approval structure. Unclear rules and procedures affecting operational efficiency. Insufficient documentation of expenses. Unreimbursed advances exceeding the due date and insufficient justification for advances. Inappropriate contractual clauses with technical partners.	High	High
Mitigations: The program implementation manual will include sections dedicated to the selection of beneficiaries for matching grants. Consideration of IFAD's requirements to establish eligibility of expenses. Utilization of the internal audit committee of the Ministry (MINEPAT). Invitation of internal auditors to the kick-off workshop to clarify roles and responsibilities. Inclusion of IFAD fiduciary clauses in all contracts with partners.		
Accounting and financial reporting	Substantial	Substantial
Risk(s): SAF staff's capacity to apply international accounting standards. Delay in implementing the accounting system and lack of staff skills to use it. Poor quality of the IFR and delayed submission. Delay in recording expenses in the accounting system.	Substantial	Substantial
Mitigations: Accounting procedures will be detailed in the financial management manual. Startup budget expenses will include the acquisition of a web-based accounting software. The terms of reference for software acquisition will include initial training for financial management staff on software use, along with remote support during the first year. A training on IFAD financial management procedures will be provided during the startup phase. v) Facilitating exchanges with financial management staff from other projects to support the team in preparing a high-quality automated annual financial report.		
External audit	Substantial	Substantial
Risk(s):	Substantial	Substantial

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
<p>Late submission of the first and subsequent audit reports, Non-compliance with IFAD's terms of reference, Insufficient audit coverage to include expenses incurred by implementing entities.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>The first period to be audited will be clarified at the start-up workshop, The external audit assignment will be contracted at the latest at the beginning of the fiscal year.</p> <p>Complete terms of reference including field visits (minimum 2 days per district) and a specific report on the results of the physical goods, services and works to be approved by IFAD.</p>		
Environment, social and climate impact	Moderate	Low
Biodiversity conservation	Moderate	Low
<p>Risk(s):</p> <p>Anthropic pressures on protected areas and biodiversity.</p>	Moderate	Low
<p>Mitigations:</p> <p>No activities in protected areas and a multidimensional feasibility study before setting up activities and equipment.</p> <p>Use of designated and suitable sites.</p> <p>Compliance with standards.</p> <p>Responsibility: PMU</p>		
Resource efficiency and pollution prevention		
<p>Risk(s):</p> <p>The risk that the project significantly increases the exposure or vulnerability of livelihoods, ecosystems, economic assets, or infrastructure of the target population to climate variability and hazards.</p>	Moderate	Moderate
<p>Mitigations:</p> <p>Raise awareness among farmers through training.</p> <p>Regular monitoring of production techniques and prevention of all forms of contamination.</p> <p>Environmental and social impact assessments for commercial farms and processing units.</p> <p>Coordination with MINEPDED and MINEE to ensure continuous monitoring of agroecological practices in agro-pastoral farms supported by the project.</p> <p>Implementation of health risk management measures outlined in the ESMF (Environmental and Social Management Framework).</p> <p>Responsibility: PMU</p>		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
Cultural heritage	Low	Low
<p>Risk(s):</p> <p>Potential conflicts on designated sites housing cultural heritage installations.</p>	Low	Low
<p>Mitigations:</p> <p>Inclusive and participatory targeting approach.</p> <p>Non-exploitation of protected sites.</p> <p>No operations on cultural heritage sites.</p> <p>Responsibility: PMU</p>		
Indigenous peoples	Moderate	Low
<p>Risk(s):</p> <p>Risk of marginalization of indigenous peoples, people living with disabilities, and other minorities.</p>	Moderate	Low
<p>Mitigations:</p> <p>The targeting strategy will identify them, and the monitoring and evaluation system will ensure that information on the services provided by the project is understood.</p> <p>Training modules within training structures must be adapted if necessary.</p> <p>Responsibility: PMU</p>		
Community health and safety	Moderate	Low
<p>Risk(s):</p> <p>Non-compliance with hygiene and sanitation measures at production sites</p> <p>training and reception facilities.</p>	Moderate	Low
<p>Mitigations:</p> <p>Training and awareness-raising;</p> <p>Institutional partnership with MINEE and MINEPDED to monitor compliance with standards.</p> <p>Upgrading of training and reception facilities within the framework of the partnership and agreements to be formalized.</p> <p>Implementation of the project health plan as described in the CGES.</p> <p>Responsibilities: PMU/ IFAD /MINADER/MINEPIA</p>		
Labour and working conditions	Moderate	Low
Risk(s):	Moderate	Low

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
Non-compliance with labor legislation Precariousness and underemployment.		
Mitigations: Promote profitable and viable economic models for young agro-pastoral entrepreneurs; Promote decent employment opportunities. Application of decent work rules. Responsibility: PMU		
Physical and economic resettlement	Low	Low
Risk(s): The risk that the project may have a significant negative physical, social, cultural or economic impact physical, social, cultural or economic impact, particularly on marginalised marginalized groups, due to land acquisition and involuntary land loss, assets, access to assets, sources of income or means of subsistence	Low	Low
Mitigations: Implementation of CGES recommendations. Responsibility: PMU		
Stakeholders	Moderate	Moderate
Stakeholder engagement/coordination	Moderate	Moderate
Risk(s): Low participation of small-scale farmers and stockbreeders, women and young people in planning and decision-making bodies.		
Mitigations: Set up inclusive committees to select youth micro-projects' projects. Partnership with agro-pastoral umbrella organizations and REPA-Jeunes, federating value chain families. Setting up and supporting multi-player platforms. Support for inclusive political dialogue. Responsibility: PMU		
Stakeholder grievances	Low	Low
Risk(s): Lack of legal recourse for young agro-pastoral entrepreneurs.	Low	Low
Mitigations:		

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
<p>Productive partnerships supported by contracts including reparation clauses</p> <p>Support for citizen watch and engagement initiatives.</p> <p>Active involvement of agro-pastoral promoters in policy dialogue activities with the support of REPA-Jeunes.</p> <p>Set up a system for expressing and managing complaints.</p> <p>Responsibility: PMU</p>		